



VILLE DE LOUVIGNÉ DU DÉSERT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 11 JUILLET 2024

République Française  
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23

présents ou représentés : 21

votants : 21

Date de convocation : 4 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 juillet à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

**Étaient présents :** M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; M. VEZIE François ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. GUERIN Jean-Pierre ; Mme MICHEL Sylvie ; M. FADIER Thierry ; Mme AUSSANT Angélique ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine.

**Absente :** Mme OUTREVILLE Angélique ; Mme JARDIN Marie Christelle ;

**Absents excusés :** M. COUASNON ; M. LEBANSAIS Rémy ; Mme. LEE Isabelle ; M. MOLVAUX Gérard ; Mme KERGOAT Morgane ;

**Pouvoir :**

M. COUASNON Michel donne pouvoir à M. OGER Jean-Pierre ;  
M. LEBANSAIS Rémy donne pouvoir à M. LECHEVALIER Arnaud ;  
Mme. LEE Isabelle donne pouvoir à Mme MOREL Monique ;  
M. MOLVAUX Gérard donne pouvoir à M. COSTENTIN Joseph ;  
Mme KERGOAT Morgane donne pouvoir à Mme GUILLOUX Christèle ;

**Secrétaire de séance :** Mme MOREL Monique.

**2024-05-048 - LOZIER - ACQUISITION D'UNE PORTION DE CHEMIN PAR MADAME SEMERIL MARYLENE : RESULTAT DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

**RAPPORTEUR :** J.P. GUERIN

**EXPOSE**

Conformément à la délibération du 11 avril 2024, l'enquête publique relative à l'affaire citée en objet a eu lieu du 30 mai 2024 au 13 juin 2024, suivant les dispositions du décret n°76-921 du 8 octobre 1976. Monsieur LERAY Benoît, commissaire enquêteur, a rendu ses conclusions favorables à la vente d'une portion de chemin rural situé à LOZIER, au profit de Madame SEMERIL Marylene.

**PROPOSITION**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner une suite favorable au projet de vente décrit ci-dessus, au profit de Madame SEMERIL Marylene pour 0.90 € par m<sup>2</sup> ;
- de déclasser cette portion de chemin du domaine public dans le domaine privé ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié.

**DECISION**

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 11 juillet 2024

Pour extrait conforme

Le Maire

J.P. OGER



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*